

PROGRAMME INNOVATION ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

OBJECTIFS DU PROGRAMME	Le programme vise à aider les entrepreneurs à créer les entreprises innovantes sur le territoire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie en leur offrant un soutien technique et financier.
CANDIDATS ADMISSIBLES	Le candidat doit : <ul style="list-style-type: none"> • être citoyen canadien ou immigrant reçu et être résidant permanent au Québec; • posséder une expérience ou une formation pertinente au projet; • s'engager à travailler à plein temps dans l'entreprise.
AXES DE DÉVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • projet comportant une innovation technologique; • entreprise de transformation d'un produit; • projet lié aux enjeux locaux identifiés dans le plan d'action annuel de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie; <p><i>Une priorité est accordée aux entreprises du secteur des technologies de la santé s'installant à l'Espace-vie CTS.</i></p>
INVESTISSEMENTS (contributions non-remboursables)	2 bourses totalisant 25 000\$. Maximum d'une bourse par projet.
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> a) Présenter un plan d'affaires, incluant les prévisions financières portant sur les trois (3) premières années d'opération, qui démontre que l'entreprise présente de bonnes perspectives de viabilité et de rentabilité; b) Entraîner la création d'au moins deux (2) emplois permanents ou l'équivalent en personne/année dans les deux (2) années suivant le début de la réalisation du projet; c) Être financé en partie par une mise de fonds (en argent ou en actifs) effectuée par l'entrepreneur. Le promoteur doit fournir les pièces justificatives nécessaires démontrant la disponibilité de cette mise de fonds;
DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT	En tout temps.